



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire.  
Document affiché  
Du 03/07/2025 au 04/09/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_392

**Objet** : arrêté portant interdiction de la circulation et du stationnement sur le parking de l'Hypermarché Auchan du Centre commercial Westfield Vélizy 2 à Vélizy-Villacoublay

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la fiche de main courante de la police municipale n° 2025003642 du mercredi 2 juillet 2025,

**VU** l'intervention des sapeurs-pompiers précisant qu'un morceau de dalle de béton s'est décroché du plafond du parking aérien Auchan du Centre commercial Westfield Vélizy 2, propriété d'Unibail-Rodamco-Westfield,

**VU** le plan annexé au présent arrêté,

**CONSIDÉRANT** qu'un effondrement du plafond du parking aérien au niveau de la porte 6B du parking privé Auchan du Centre commercial Westfield Vélizy 2, ouvert à la circulation publique, a été constaté,

**CONSIDÉRANT** que cet effondrement est de nature à occasionner des accidents pour les personnes et les biens, et constitue un danger grave et imminent pour la sécurité publique,

**CONSIDÉRANT** qu'une première mesure de déviation a été provisoirement mise en place par la police municipale à hauteur de l'Hôtel Holiday Inn,

**CONSIDÉRANT** que le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique à l'intérieur des agglomérations,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu de prendre des mesures d'interdiction de la circulation et du stationnement sur ledit parking privé ouvert à la circulation publique situé le long de l'avenue de l'Europe afin de maintenir la sécurité publique jusqu'à la vérification de la sécurité de l'ouvrage,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

## ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules sont strictement interdits sur le parking de Westfield Vélizy 2, au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage, comme indiqué sur le plan annexé au présent arrêté. L'accès est uniquement autorisé aux véhicules de secours et aux experts requis.

**Article 2 :** Les sorties 5 et 6 du rez-de-chaussée et 6 et 7 du niveau 1 du Centre commercial Westfield Vélizy 2 sont fermées au public et accessibles uniquement en cas d'évacuation.

**Article 3 :** Le propriétaire des lieux doit mettre en place une signalisation adaptée matérialisant le périmètre d'interdiction.

**Article 4 :** L'accès au parking ne pourra être rouvert au public que sur présentation par le propriétaire d'un rapport d'expertise technique ou d'un rapport émanant d'un organisme de contrôle agréé attestant de la parfaite sécurité de l'ouvrage après, le cas échéant, travaux de réparation ou de consolidation effectués par le propriétaire.

**Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 03 juillet 2025